



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main  
sur demain



# Note d'information aux adhérents des organismes de Sécurité sociale

# Les nouveaux services à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022

## Un service de consultation médicale à distance

### La téléconsultation

Ce service, porté par Europ Assistance, permet aux bénéficiaires d'obtenir une expertise supplémentaire en cas de maladie.

Du conseil, de la  
rassurance, du diagnostic  
et de l'expertise

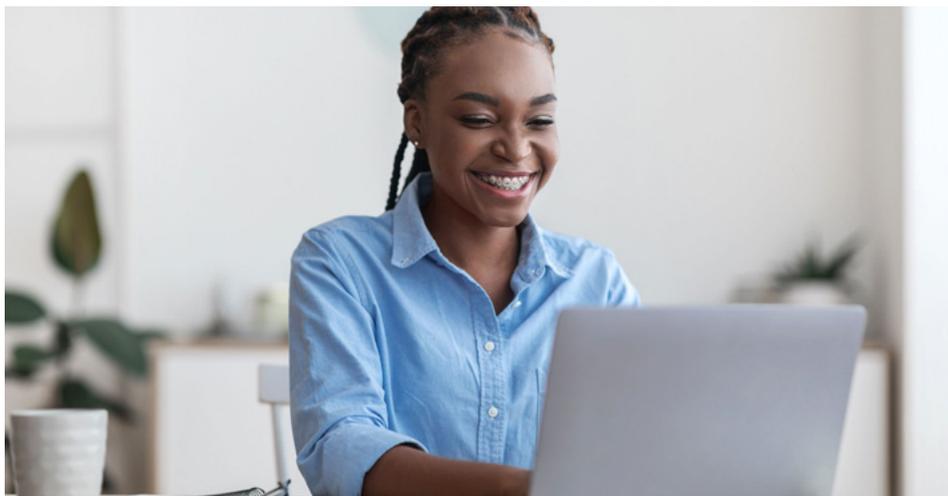


### La téléconsultation en 4 points clés :

- Un médecin généraliste disponible 24 h/24, 7 j/7, au **01 41 85 85 58** (prix d'un appel local) ou depuis étranger au **00 33 1 41 85 85 58** sous 30 minutes ou sur rendez-vous et sans aucun frais à avancer.
- Une consultation médicale à distance notamment en cas d'indisponibilité de votre médecin traitant, avec possibilité de prescription d'ordonnance.
- La téléconsultation est aussi accessible en ligne via notre portail [masante.medetvous.fr](https://masante.medetvous.fr)
- Une solution de confiance qui garantit le respect du secret médical et la confidentialité des données personnelles.

« Un patient mieux informé et plus actif pour sa santé a de meilleures chances de guérison »

Le service de consultation médicale à distance n'est pas un service d'urgence. En cas de doute ou d'urgence, veuillez contacter votre médecin traitant ou le 112. La téléconsultation vient en soutien à la médecine de terrain, dans le respect du parcours de soins.



## Un service de deuxième avis médical

 [masante.medetvous.fr](https://masante.medetvous.fr)

### **Le second avis médical, l'expertise avant tout !**

- Accès depuis le portail [masante.medetvous.fr](https://masante.medetvous.fr). Une plateforme digitale sécurisée accessible depuis votre compte.
- Plus de 200 médecins experts référencés.
- Pour toute maladie grave nécessitant une intervention et/ou une thérapie lourde, un nouvel avis d'un médecin expert de la pathologie est apporté au dossier en conclusion sous 7 jours.
- L'expert confirme la première prescription ou propose une solution alternative.

### **Un parcours simple 100% digital**

1. Je me connecte via Med&Vous : [masante.medetvous.fr](https://masante.medetvous.fr) sur mon espace personnel sécurisé.
2. Je m'inscris sur le site partenaire.
3. J'indique mon besoin et je choisis le médecin expert parmi ceux référencés.
4. Je complète un questionnaire et transmets mon dossier médical.
5. Sous 7 jours, je reçois un avis sous forme de compte-rendu signé du médecin expert.

**Une offre unique  
tout-en-un pour  
vos collaborateurs**



## Le réseau de soin

Le réseau de soins est un regroupement de professionnels de santé, d'établissements de santé ou de services de santé avec lesquels votre mutuelle a négocié des remboursements préférentiels.

Bénéficiez des avantages d'Itelis en présentant votre carte de mutuelle aux professionnels partenaires du réseau :

## Réseau de soins Optique

Plus de 3000 opticiens partenaires.

Jusqu'à 40% de remise sur vos verres et 10% sur vos lentilles.

## Qualité du service

- Garantie casse sans franchise de 2 ans pour la monture et les verres et de 6 mois pour les lentilles rigides.
- Garantie adaptation sans franchise de 2 mois pour les verres et de 3 mois pour les lentilles.
- Réparation et ajustement des équipements optiques.

## Qualité et traçabilité des produits

- Un accord avec 12 marques de verres parmi les plus représentatives sur le marché français.
- Le label « Origine France Garantie ».
- Traçabilité des produits grâce à un certificat d'authenticité disponible sur le site internet du verrier.

## Réseau de soins Audio

1000 audioprothésistes  
partenaires.  
Jusqu'à 15% d'économie  
en moyenne.

### Qualité du service

- Suivi d'appareillage durant toute la durée de vie de l'aide auditive.
- Dispense d'avance de frais grâce au Tiers payant.
- Garantie panne sans franchise de 4 ans.
- Essai d'un mois minimum.

### Qualité et traçabilité des produits

- Un accord avec 12 marques d'aides auditive parmi les plus représentatives sur le marché français pour garantir la qualité et la traçabilité des équipements.

## Un mode d'emploi très simple

### ① Localiser et identifier votre partenaire :

- par Internet depuis l'espace personnel de votre complémentaire santé :  
<https://inscription.ag2rlamondiale.fr/inscriptions/>
- par téléphone en appelant le centre de gestion de votre complémentaire santé 0974 50 50 50,
- via l'application webmobile @pplItelis®,
- grâce à l'autocollant figurant sur la vitrine de l'opticien.

### ② Lui présenter votre carte de Tiers payant sur laquelle figure la mention Itelis.

### ③ Demander à bénéficier des avantages du réseau Itelis.



## Assistance

Nous vous rappelons que vous bénéficiez d'une garantie assistance auprès d'Inter Mutuelle Assistance qui met à votre disposition un site internet accessible à partir de l'adresse suivante : <https://ucanss.ima-sante.com>

- Si vous vous connectez pour la première fois, il suffit de remplir quelques informations comme le numéro d'adhérent (présent sur votre carte de tiers payant), votre nom, prénom et adresse e-mail.
- Pour vous familiariser avec votre espace et découvrir les services proposés, n'hésitez pas à parcourir les différentes rubriques, telles que : Services, Conseil santé, Rôle d'aidant, Assistance santé.
- Vous pouvez faire votre demande d'assistance en ligne ou par téléphone au 05 49 76 66 94.



## Fonds social

Le Fonds social a vocation à attribuer des aides exceptionnelles permettant aux bénéficiaires du régime frais de santé de faire face à des dépenses de santé (médicales ou paramédicales) particulièrement importantes engagées pour eux-mêmes ou leur famille au regard de leurs ressources financières. Ce fonds intervient également pour les dépenses liées au handicap (équipement médical, aménagement de l'habitat, du véhicule, etc...).

### Comment faire sa demande ?

Le demandeur (salarié ou ancien salarié) fait sa demande auprès de sa mutuelle en remplissant l'imprimé de « demande d'intervention du fonds de solidarité » accompagné des pièces justificatives nécessaires à la constitution du dossier et l'adresser à sa mutuelle.

L'imprimé est disponible auprès de votre mutuelle, sur le site extranet dans l'espace adhérent et sur le site internet de l'Ucanss.

**GIE AG2R** - GIE agissant pour le compte d'institutions de retraite complémentaire Agirc-Arrco, d'institutions de prévoyance, de mutuelles, d'union de mutuelles et de société d'assurances - Membre d'AG2R LA MONDIALE - 14-16, boulevard Maiesherbes 75008 Paris - 801 947 052 RCS Paris.